

Luxembourg, juillet 2026

## Préambule

La Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg (Spuerkeess), dont le siège social est établi à L-1930 Luxembourg, 1, Place de Metz, inscrite au R.C.S. Luxembourg (B30775), ci-après dénommée « Spuerkeess », organise le 4 juillet 2026 un concours intitulé « Rallye Parc Merveilleux », ci-après dénommé « Concours », dans le cadre du programme Tweenz.

## Article 1 - Participation

La participation au Concours est réservée aux participants de l'événement « 10e anniversaire du Tweenz Club au Parc Merveilleux Bettembourg » le samedi 4 juillet 2026. Il propose aux participants de tenter leur chance de remporter 5 bons d'une valeur de EUR 100 chacun pour le magasin « Domino », en répondant correctement aux 15 questions indiquées dans le dépliant « Rallye » pour deviner le mot de passe en français ou en allemand qui se trouve à l'avant-dernière page du même support. Le mot de passe trouvé est à remettre en main propre aux collaborateurs de Spuerkeess présents sur place ou à glisser dans une urne le jour de l'événement, au plus tard à 16h30 le 4 juillet 2026.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Par sa participation au Concours, le participant accepte les conditions du présent règlement.

## Article 2 - Lots

Spuerkeess déterminera 5 gagnants sélectionnés lors d'un tirage au sort et mettra en jeu :

- 5 bons cadeaux d'une valeur de EUR 100 pour le magasin « Domino »

## Article 3 – Détermination des gagnants

La période du Concours est fixée du 4 juillet 2026 à 9h30 au 4 juillet 2026 à 16h30.

La participation au Concours est validée par la remise en main propre du mot de passe correct aux collaborateurs de Spuerkeess présents sur place, ou par son dépôt dans une urne le jour de l'événement, au plus tard à 16h30 le 4 juillet 2026.

Le Concours est annoncé via la Newsletter Tweenz envoyée par courrier aux membres Tweenz et lors de l'accueil des participants à l'entrée du Parc Merveilleux le 4 juillet 2026 de 9h30 à 11h30. L'information sera aussi diffusée sur le site [www.tweenz.lu](http://www.tweenz.lu).

Les 5 gagnants, ayant trouvé le mot de passe correct, seront déterminés par un tirage au sort le mercredi 8 juillet 2026.

Les gagnants seront informés par courriel ou tout autre canal de communication approprié dans les 5 jours ouvrables qui suivent cette date.

Si l'un des gagnants notifiés ne se manifeste pas dans les 5 jours ouvrables après l'envoi de la notification, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de Spuerkeess. Un nouveau gagnant sera déterminé par un nouveau tirage au sort.

Spuerkeess ne saurait être tenue responsable si un gagnant ne peut être avisé, notamment en raison d'indications fictives ou erronées par le participant.

#### **Article 4 – Modification du règlement**

Spuerkeess se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Spuerkeess se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

#### **Article 5 – Responsabilité**

Spuerkeess ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

De façon générale, la participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur ses équipements informatiques et téléphoniques contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Concours se fait sous son entière responsabilité.

En outre, Spuerkeess n'est pas responsable en cas :

- de problèmes de matériel, de logiciel ou techniques de quelque nature qu'ils soient ;
- de destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Spuerkeess ;
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique ;
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Concours ;
- de conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers ;
- de problèmes liés à la jouissance du lot.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Concours est perturbé par une cause échappant à la volonté de Spuerkeess, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Concours.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Concours de son auteur, Spuerkeess se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

#### **Article 6 - Informations et Protection des données**

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du présent Concours sont traitées par Spuerkeess, en sa qualité de responsable de traitement, conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des



personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (GDPR).

Ces données sont traitées sur la base de l'exécution du présent règlement (pour l'organisation et la gestion du Concours, l'identification des gagnants, l'attribution et la remise des prix).

Les données à caractère personnel sont traitées par Spuerkeess conformément à sa politique de protection des données personnelles et ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire pour la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus. Elles ne sont pas utilisées à des fins de prospection ou de promotion commerciales et ne sont pas communiquées par Spuerkeess à des tiers non impliqués dans l'organisation du Concours.

Les participants (respectivement leurs représentants légaux) disposent notamment d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de suppression, de portabilité et de limitation des données les concernant. Pour plus d'informations sur ces droits et sur le traitement des données à caractère personnel, ils sont invités à prendre connaissance de la politique de protection des données personnelles de Spuerkeess, dont la dernière version en vigueur est disponible sur le site [www.spuerkeess.lu/fr/data-protection-policy/](http://www.spuerkeess.lu/fr/data-protection-policy/).

## **Article 7 - Litiges**

Toute contestation ou réclamation relative au Concours pour quelque raison que ce soit devra être formulée par écrit à l'attention de Spuerkeess à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du Concours et maximum dans un délai de trente jours après la désignation des gagnants.

Le présent règlement ainsi que les relations entre Spuerkeess et le participant sont soumis au droit luxembourgeois. En cas de contestation, le litige est de la compétence exclusive de la juridiction luxembourgeoise.